

CULTURE

Association Jazz'Ivry

Convention d'objectifs pluriannuelle 2008/2010

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Jazz'Ivry a pour objet la promotion et la diffusion de la musique de jazz dans sa diversité et des musiques parentes (blues, gospel).

Cette association participe pleinement à la vie musicale et au rayonnement culturel de la ville grâce notamment à :

- l'éclectisme de ses activités de diffusion musicale (style, musiciens, instruments ...),
- la fréquentation de ses concerts par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (gratuité de ses manifestations pour les jeunes et les demandeurs d'emplois),
- le développement de ses collaborations avec d'autres entités culturelles de la ville.

Aussi, la ville souhaite soutenir les actions menées par cette association auprès de la population au travers d'un prêt de local et de l'attribution d'une subvention.

Le montant de cette subvention s'élève à 4 500 € pour l'année 2008.

Les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de cette association sont fixés dans une convention d'objectifs pluriannuelle. Celle-ci prévoit notamment que l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions comprenant l'organisation de concerts mensuels et le partenariat avec les différents établissements culturels locaux. L'association s'engage de plus à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle à passer avec l'association Jazz'Ivry.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

P.J. : convention

CULTURE

Association Jazz'Ivry

Convention d'objectifs pluriannuelle 2008/2010

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 31 janvier 2008 fixant pour l'année 2008 la répartition des subventions municipales aux diverses associations,

considérant que dans le cadre des orientations du programme municipal, la ville soutient la vie associative locale au travers d'aides financières et matérielles,

considérant que l'association Jazz'Ivry participe pleinement à la vie musicale et au rayonnement culturel de la ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention avec cette association afin de fixer notamment les modalités de versement de la subvention municipale et les obligations de cette association,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2008-2010 à passer avec l'association Jazz'Ivry et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le montant de la subvention allouée à cette association en 2008 s'élève à 4 500 €.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 18 AVRIL 2008